



Affilié au
Réseau Mondial de l'OMS
des Villes et des Communautés
Amies des Aînés

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le _____
ID : 030-213002884-20260326-DEL_2026_033-DE

LABEL "AMI DES AÎNÉS"

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT [®]

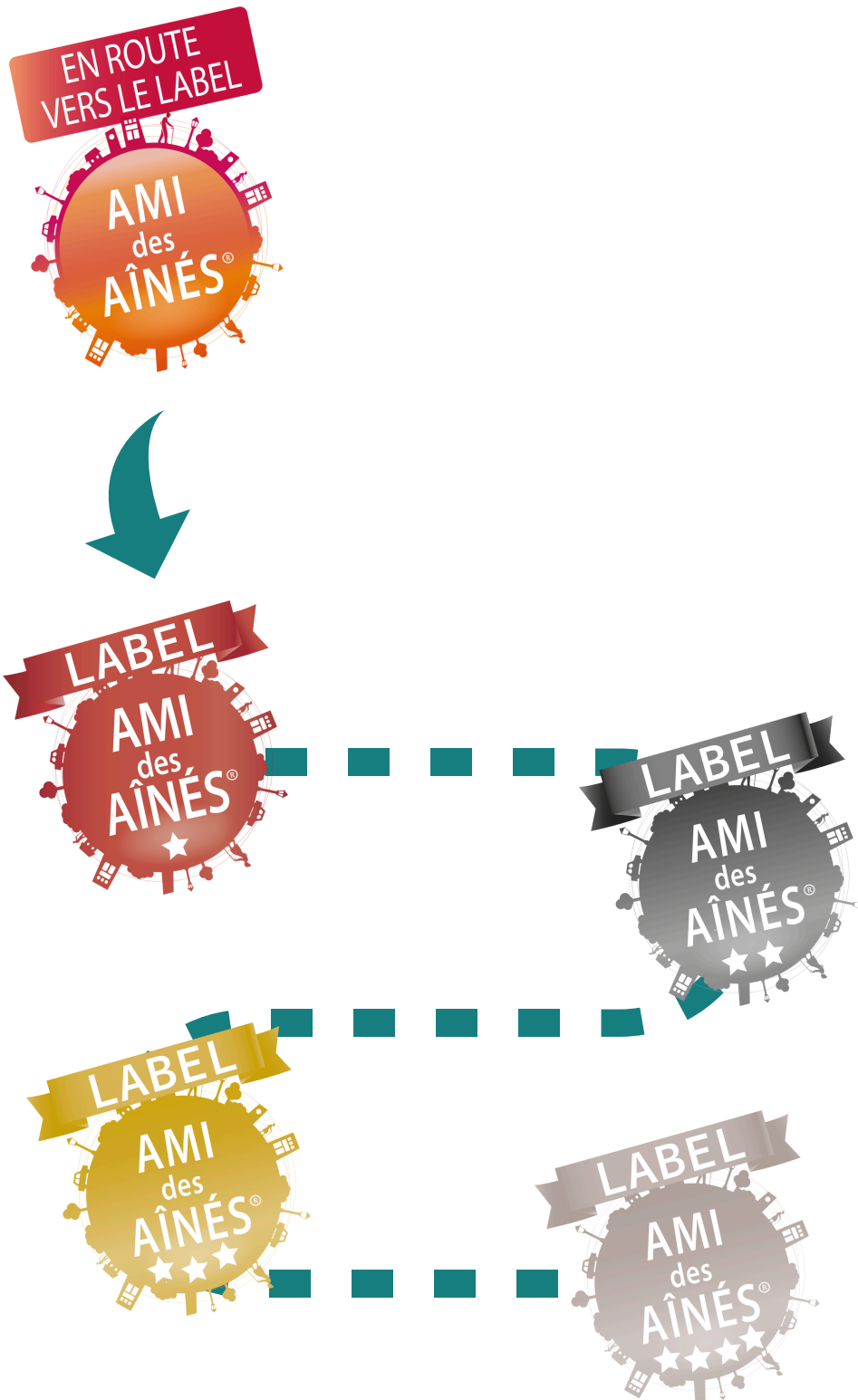


CONTACT

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Tél. 03 45 18 23 20 / contact@rfvaa.com

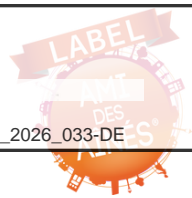
www.villesamiesdescaines-rf.fr



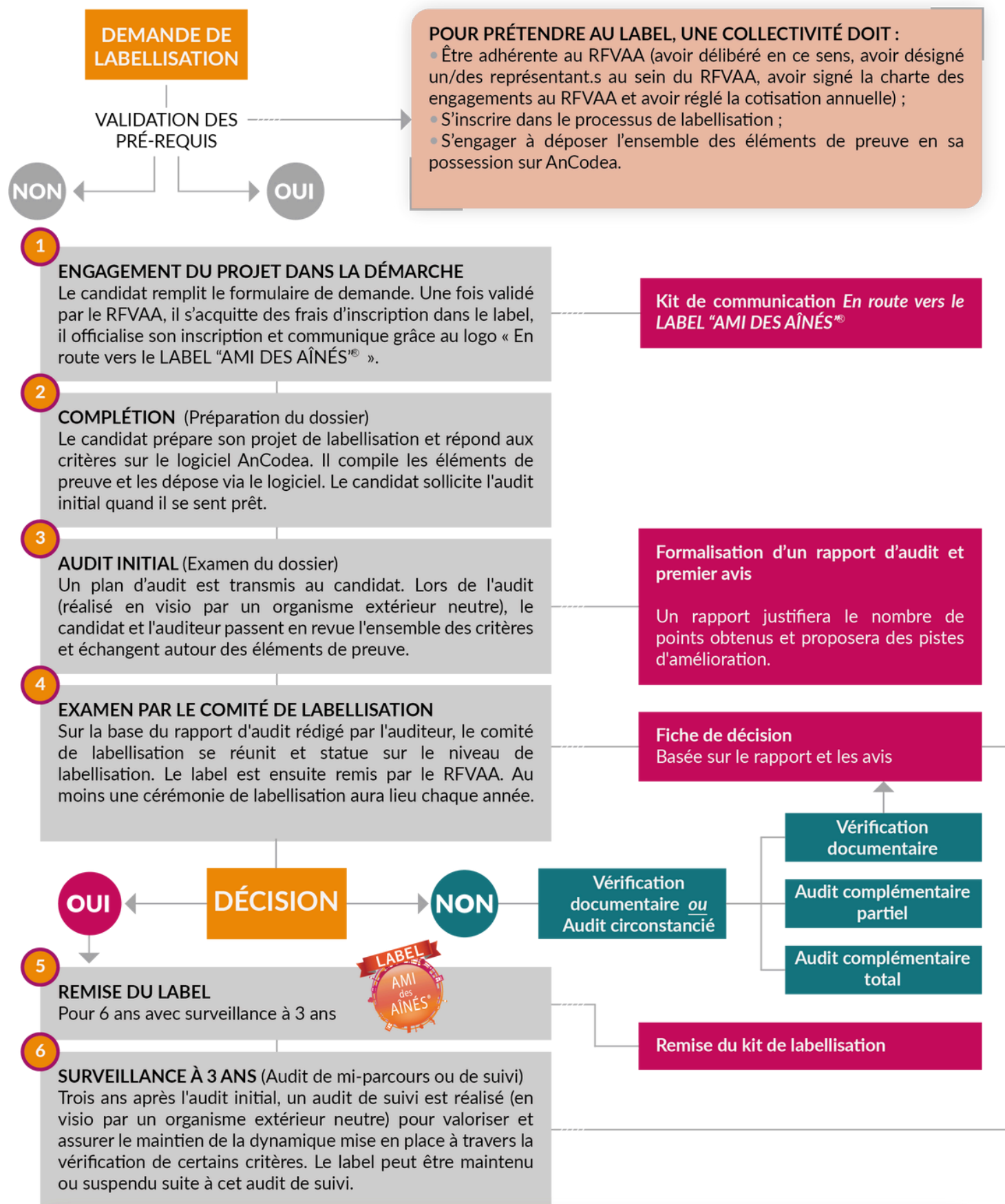
Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

RFVAA - 1 avenue Garibaldi - 21000 Dijon

Association Loi 1901 - SIRET : 753 983 048 00012



PROCESSUS DE LABELLISATION



Le label est obtenu pour une durée de 6 ans. À cette échéance, un audit de renouvellement doit obligatoirement être réalisé (ce dernier peut-être réalisé plus tôt, à la demande d'une collectivité qui souhaiterait réévaluer son niveau de labellisation mais cela nécessitera une modification du plan de financement du processus de labellisation). En complément, un audit de suivi a lieu à mi-parcours pour assurer le maintien de la dynamique.



NOS TARIFS / NOS VALEURS

Dans les tableaux suivants, vous pourrez voir des montants barrés. Ces derniers correspondent au coût total que représente le processus de labellisation pour une ville. Le RFVAA, soucieux de faciliter l'accès au LABEL "AMI DES AÎNÉS"® pour le plus grand nombre de territoires et d'éviter autant que possible que l'aspect financier puisse être un obstacle à votre engagement, travaille depuis plusieurs années à la signature de partenariats avec des institutions nationales. L'objectif est ainsi de vous permettre d'accéder au processus de labellisation à des tarifs les plus bas possibles, sachant qu'ils recouvrent des frais de mission importants pour réaliser vos audits, rédiger vos rapports d'audits, statuer sur votre situation en comité de labellisation, etc. C'est un engagement fort de la part du RFVAA et de nos partenaires que nous remercions pour leur soutien en faveur de ce projet commun et au bénéfice des habitants vivant dans les territoires Amis des Aînés.

Cette offre pour la France est rendue possible grâce au soutien de :



(En cas de difficultés relatives au financement du processus de labellisation, contactez le RFVAA)

FORMULE "EN ROUTE VERS LE LABEL"

Cette formule est **valable une année** pour les collectivités qui ont l'intention de s'engager dans le processus de labellisation et qui souhaitent s'organiser en amont pour préparer le premier audit.

Collectivités de toutes tailles

TARIF ANNUEL ~~2150€~~ 300€ TTC

LE LABEL "AMI DES AÎNÉS"® : UN SOUTIEN CONCRET À L'INGÉNIERIE DE TERRITOIRE

Ce tarif comprend :

- deux référentiels de plus de 100 critères adaptés à la taille de votre collectivité ;
- une présentation du logiciel AnCodea et un code d'accès pour votre collectivité ; **AnCodea**
- la mise en relation avec un référent pour le support technique AnCodea et un support méthodologique pour le remplissage du référentiel ;
- un kit de communication "En route vers le Label Ami des Aînés®";
- un kit de réalisation de l'état des lieux de votre territoire
- un kit de réalisation du plan d'action de votre territoire

Ce tarif n'inclut pas :

- de visite sur site (possibilité d'envisager des temps de lancement public ou de réflexion stratégique sur la base d'une élaboration financière complémentaire) ;
- de code supplémentaire pour l'accès à AnCodea (si votre collectivité souhaite bénéficier de plusieurs codes, il est possible d'ajouter une option à 50 € / code supplémentaire / année).





TARIFS (EN FRANCE)

FORMULE

LABELLISATION EN 2025

Offre de lancement

Cette formule est valable pour les collectivités qui s'engagent à être auditées en 2025.

Année	Collectivités de moins de 2001 habitants	Collectivités de 2001 à 5000 habitants	Collectivités de 5 001 à 20 000 habitants	Collectivités de 20 001 à 100 000 habitants	Villes de plus de 100 000 habitants	EPCI de plus de 100 000 habitants, départements & régions
-------	--	--	---	---	-------------------------------------	---

2025	1 000€ (6 324€)	1 400€ (6 960€)	2 000€ (6 960€)	3 500€ (6 960€)	4 500€ (6 960€)	6 960€
------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------

En raison d'un financement exceptionnel de la CNSA, les coûts d'audit des 100 premières collectivités auditées en 2025 seront réduits de moitié

2025	500€ (6 324€)	700€ (6 960€)	1 000€ (6 960€)	1 750€ (6 960€)	2 250€ (6 960€)	3 480€ (6 960€)
------	-------------------------------	-------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

- **Ces tarifs sont calculés TTC**
- **(*) Ces tarifs réduits pourront être appliqués sous réserve de l'obtention de crédits dans le cadre de conventions entre des partenaires nationaux et le RFVAA**
- **Pour les tarifs Hors France, merci de nous contacter**



Un cycle de labellisation Ami des Aînés® comporte un audit de suivi 3 ans après l'audit initial et un audit de renouvellement au bout de 6 ans.

Le montant de l'audit de suivi ne pourra pas dépasser le montant de l'audit initial.



LE LABEL "AMI DES AÎNÉS"® : UN SOUTIEN CONCRET À L'INGÉNIERIE DE TERRITOIRE

Ce tarif comprend :

- un référentiel de plus de 100 critères adaptés à la taille de votre collectivité ;
- les frais de dossier ;
- une présentation du logiciel AnCodea et un code d'accès pour votre collectivité ; [AnCodea](#)
- un audit initial en 2025 ;
- un audit de suivi en 2027 ;
- la mise en relation avec un référent pour le support technique AnCodea et un support méthodologique pour le remplissage du référentiel ;
- un kit de communication "En route vers le LADA", jusqu'à l'audit, puis un kit de communication du LADA avec votre niveau de labellisation après l'audit ;
- **un rapport d'audit reprenant vos réponses, les commentaires de l'auditeur et l'ensemble des points obtenus pour chacun des critères ainsi que des leviers d'amélioration pour votre dynamique locale ;**
- **une invitation pour deux personnes à la cérémonie de labellisation.**



Ce tarif n'inclut pas :

- de visite sur site (possibilité d'envisager des temps de lancement public ou de réflexion stratégique sur la base d'une élaboration financière complémentaire) ;
- de code supplémentaire pour l'accès à AnCodea (si votre collectivité souhaite bénéficier de plusieurs codes, il est possible d'ajouter une option à 50 € / code supplémentaire / année) ;
- d'audit de renouvellement vous permettant de changer de niveau de labellisation avant 2030 (si vous souhaitez bénéficier d'un audit de renouvellement pour faire évoluer plus rapidement votre niveau de labellisation, cela engendrera un surcoût lié au temps d'audit).

Attention ! A l'issue de l'audit initial, si vous n'êtes pas labellisable (situation de non-conformité exigeant un audit complémentaire partiel ou total), un coût supplémentaire pourra vous être facturé.



BON DE COMMANDE

(Merci de bien vouloir nous retourner ce formulaire rempli par mail à l'adresse contact@rfvaa.com afin que nous établissions un devis, puis une facture pour mise en paiement)

Professionnel en charge de l'engagement de la collectivité dans le processus de labellisation :

Nom / prénom : Mr Gérald MISSOUR

E-mail : maire@saintnazaire30.org

Téléphone : 06 65 02 53 97

Ma collectivité s'engage dans le processus de labellisation :

Formule "En route vers le LABEL"

Cette formule est valable **une année** pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans le processus de labellisation. **300€** (voir page 4).

Option :

..... codes supplémentaire(s) à 50 € / an l'unité

Total : 300 euros toutes taxes comprises

Adresse de facturation :

Mairie de Saint-Nazaire
793 route nationale 86
30 200 SAINT-NAZAIRE

Signature :

Tampon :